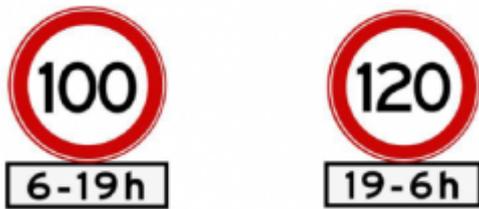


# La vitesse sur les autoroutes abaissée aux Pays-Bas

Depuis le 16 mars 2020, les limitations de vitesse sur autoroutes changent

---

La vitesse maximale sur autoroutes est désormais réduite de 130 à 100 km/h. Cette réduction est uniquement applicable la journée, de 6h00 à 19h00. Au-delà, la limitation de vitesse sera rétablie à 130 km/h (ou 120 km/h sur certaines voies).



Le non-respect de cette règle est sanctionnée d'une amende de :

- 38 €, en cas d'excès de vitesse de 10 km,
- 140 €, en cas d'excès de vitesse de 20 km,
- 263 €, en cas d'excès de vitesse de 30 km.